

la Marche pour l'eau



LOGNE ET GRAND-LIEU



Etape 1 :

De Montréverd (85)

à Vieillevigne (44)



Départ

Ferme du Pay, Montréverd



2h



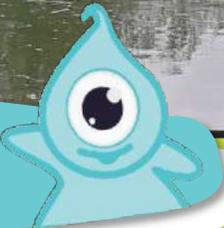
Arrivée

Parking de la salle Trianon,
Vieillevigne



7,5 kms

Certains secteurs de la marche sont susceptibles d'être sur des terrains privés



La thématique du jour

TÊTE DE BASSIN VERSANT ET MÉMOIRE DE L'OGNON

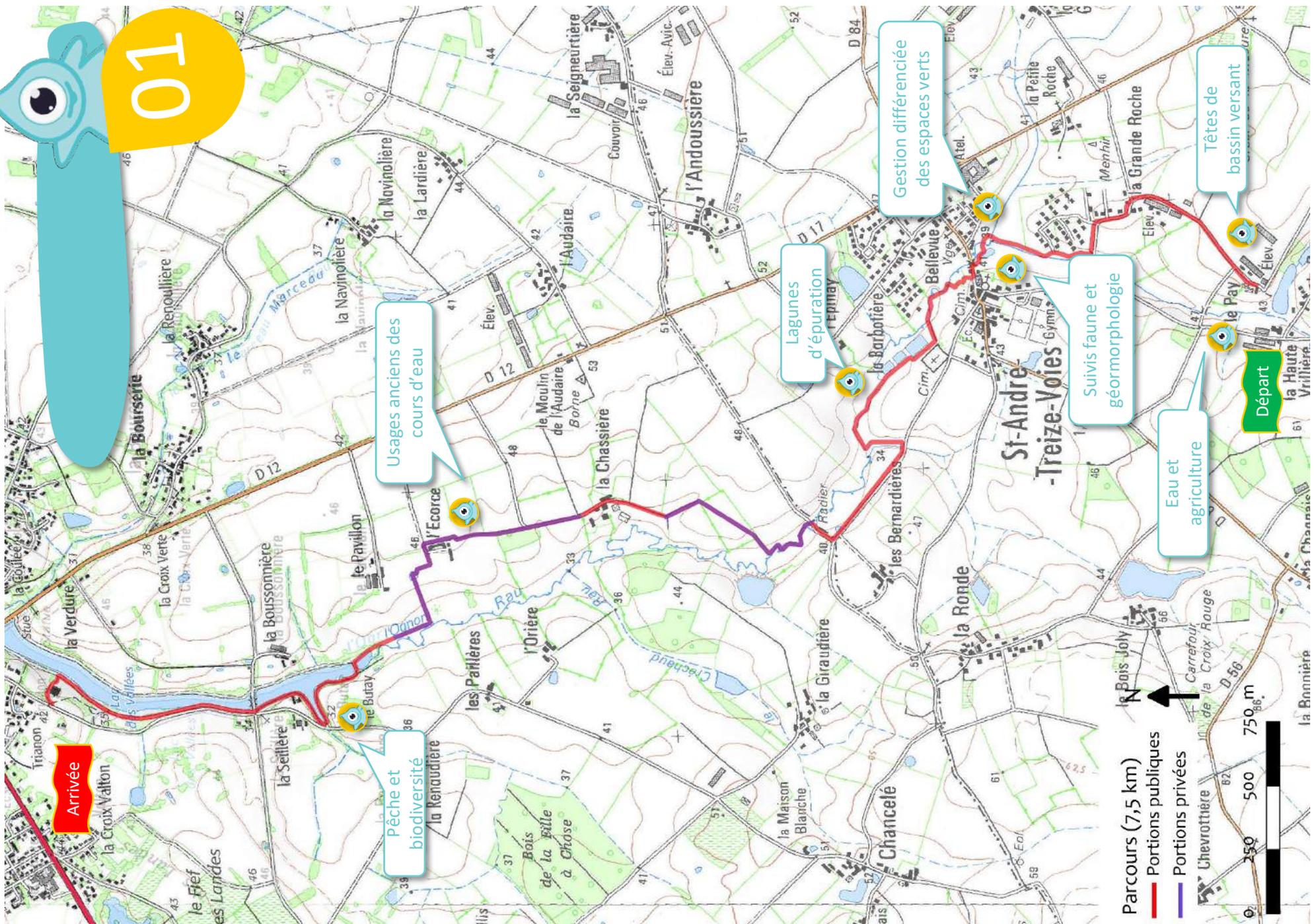
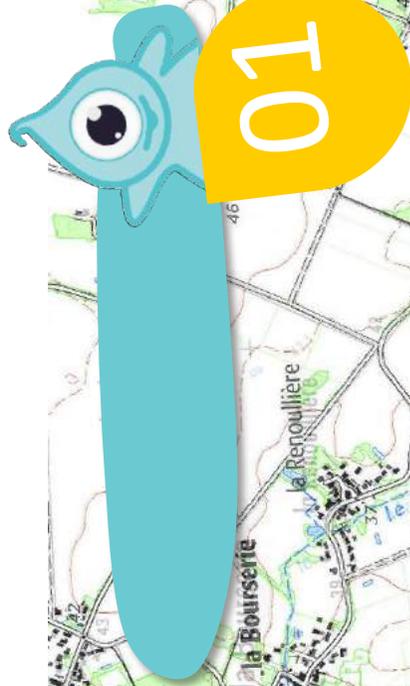
Non loin de la limite entre Vendée et Loire-Atlantique, à St Sulpice le Verdon, l'Ognon prend sa source.

Ce qui n'est que ruisseau au début va progressivement se charger en eau et grossir tout au long de son parcours, à chaque rencontre avec un nouvel affluent. Ainsi, petit ruisseau deviendra rivière.

Entre sa source et son embouchure dans le Lac de Grand Lieu, l'Ognon parcourt 48 kms. Dans les zones situées en tête de bassin versant, les enjeux liés à la gestion qualitative et quantitative de l'eau sont très forts. En effet, chaque action en tête de bassin versant ayant un impact sur le cours d'eau aura des répercussions sur tout le tracé en aval.

Sur les 50 dernières années, les usagers et riverains de l'Ognon ont assisté à une modification des paysages, et une dégradation de la qualité de l'eau, et de la vie piscicole.





Arrivée

Usages anciens des cours d'eau

Pêche et biodiversité

Lagunes d'épuration

Gestion différenciée des espaces verts

Suivis faune et géomorphologie

Eau et agriculture

Têtes de bassin versant

Départ



Parcours (7,5 km)

Portions publiques

Portions privées

0 250 500 750 m

Zoom sur...

Impacts des aménagements et modes de gestion

Les aménagements et modes de gestion des espaces par les collectivités, professionnels et particuliers ont un impact sur l'environnement.

L'entretien des cours d'eau, par le retrait d'embâcles par exemple, permet de préserver les berges et d'assurer la libre circulation des sédiments et des espèces piscicoles.

Le maintien ou la restauration d'un maillage bocager et la création de zones tampons permet de ralentir et d'épurer les eaux de ruissellement.

La gestion différenciée des espaces verts aura également un impact positif sur la qualité de l'eau. Elle permet d'organiser et de raisonner l'entretien, en l'adaptant à chaque typologie d'espace.



Zoom sur...

Vision du passé

Les anciens pouvant témoigner du passé constatent une modification des paysages et une **dégradation de la qualité de l'eau**. Dans les causes, on peut citer notamment le **remembrement agricole** et **l'urbanisation** qui se sont intensifiés après la seconde guerre mondiale.

« Les paysages étaient plus boisés avant. »

« Il y avait beaucoup **plus de poissons** il y a 60 ans, et on pouvait boire l'eau de la rivière...! »

« Autrefois, on allait chercher de l'eau à la rivière pour la maison. »

Avec le soutien financier de :



Avec l'intervention de :



la Marche pour l'eau



LOGNE ET GRAND-LIEU



02

Etape 2 :

De La Planche (44)

à Montbert (44)



Départ

La Planche
Lieu-dit l'Egrenière



2h

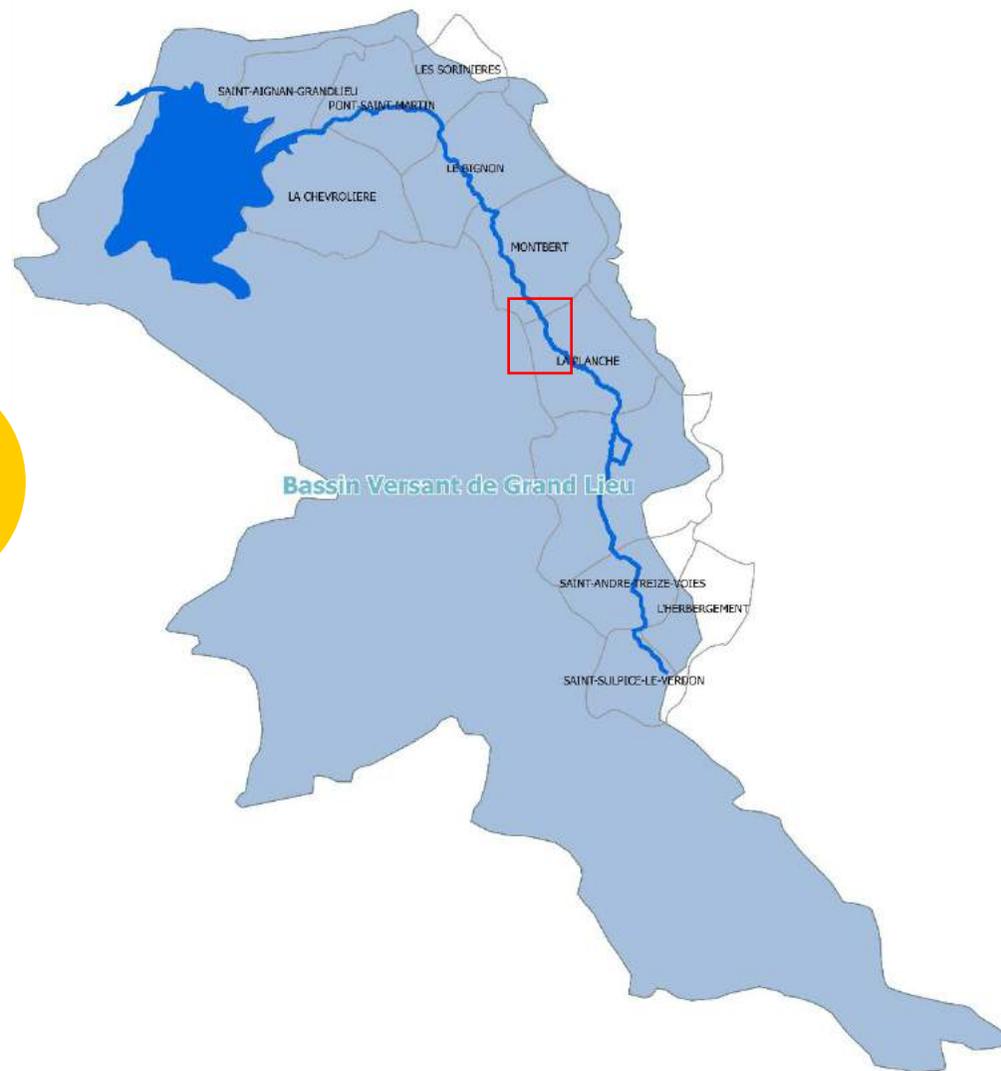


Arrivée

Montbert
Plan d'eau de Chantemerle



9,5 kms



Certains secteurs de la marche sont susceptibles d'être sur des terrains privés



La thématique du jour



LA GESTION DE L'EAU

En 2006, le Syndicat du Bassin Versant de Grand-Lieu (SBVGL) a remplacé le Syndicat de rivière de la Logne et de la Boulogne et le Syndicat de rivière de l'Ognon, tout en intégrant de nouvelles communes. Ainsi, la ressource en eau est gérée de manière cohérente sur l'ensemble du Bassin Versant de Grand-Lieu en lien avec l'ensemble des acteurs du territoire.

Au fil des années, les préoccupations essentiellement hydrauliques ont évolué vers une **gestion intégrée** des milieux aquatiques. Les rivières ne sont plus uniquement considérées comme des supports d'écoulement de l'eau. Ce sont aussi des espaces de vie de la **faune et de la flore**, et d'usage pour les activités humaines (pêche, kayak, irrigation, zones de rejets,...).

Initié en 1992, Le **Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE)** Logne, Boulogne, Ognon et Grand Lieu entérine la nécessité de gérer les problématiques de l'eau à l'échelle du bassin versant. Le SAGE en vigueur a été approuvé le 17 avril 2015. La qualité de l'eau des rivières et du Lac de Grand Lieu ne s'améliorera qu'à condition de concilier les différents **gestionnaires et utilisateurs** (collectivités, agriculteurs, industriels, riverains, pêcheurs...) et de fédérer les actions sur l'ensemble du territoire.



Arrivée

Départ

Cours d'eau et fossés

Polyculture élevage et plantation de haies

La vie sur l'Ognon

Marais et gestion de l'eau

Travaux d'aménagement de l'Ognon

Ruisseau du Chaudry

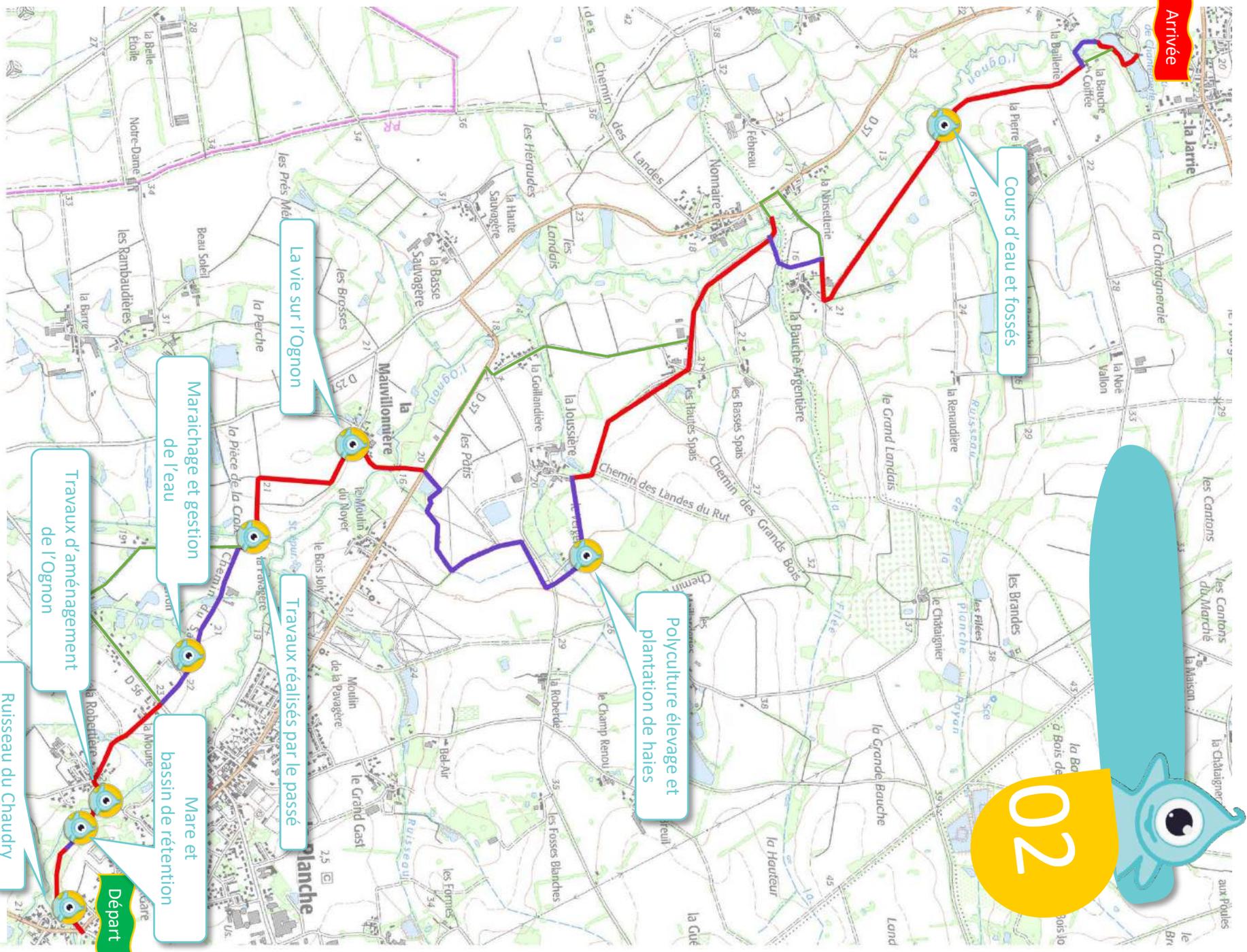
Mare et bassin de rétention

Travaux réalisés par le passé

02

Légende

- Portions privées - non accessible en dehors du 29/05/2020
- portions communales
- Contournement possible des portions privées



La parole à ...

Yoann Francheteau,

éleveur de vaches laitières et producteurs de céréales bio depuis 2018

« Les haies jouent un rôle essentiel dans nos campagnes. L'ombre apportée par les hauts jets (chênes, merisier,...) est source de confort pour nos animaux avec les étés de plus en plus chaud. Les haies évitent également l'assèchement prématuré des sols en réduisant la vitesse des vents. De plus, les haies constituent un enjeu majeur pour la biodiversité en apportant habitat et nourriture à de nombreuses espèces, dont certaines sont essentielles pour nos cultures. Abeilles et autres insectes, rapaces, chauves-souris, nous sont d'une grande utilité contre certains ravageurs.

Ce sont pour ces raisons que nous avons planté 1 200 mètres de haies depuis 5 ans et nous prévoyons de continuer avec 1 400 mètres dans les deux ans à venir, avec le soutien du Syndicat de l'Ognon du Bassin Versant de Grand-Lieu ainsi que l'association Horizon Bocage d'Aigrefeuille sur Maine. »



Zoom sur...

La gestion des eaux pluviales

L'urbanisation croissante du territoire nécessite de mieux considérer la gestion des eaux pluviales. En effet **l'imperméabilisation** des sols engendre un phénomène de ruissellement plutôt qu'une absorption naturelle des eaux par le sol, avec des **risques d'inondations** lorsque les pluies ne sont pas maîtrisées. De plus, les évacuations directes vers les rivières **augmentent la quantité de polluants rejetés** (non absorbés et donc non transformés) impactant partiellement ou totalement, les milieux naturels et la biodiversité. Ces risques peuvent être atténués par la création de **bassins d'orages**. Certains sont étanchés par la mise en place d'une géomembrane posée sur un géotextile, qui évite les infiltrations des eaux collectées. Une autre option de plus en plus utilisée est celle des bassins paysagers, sans étanchéité, où la filtration des polluants et l'infiltration dans le sol sont facilitées par la présence de **plantes épuratrices**.



LOGNE ET GRAND-LIEU

CPIE Logne et Grand Lieu
8, rue Sainte Radegonde
44650 Corcoué sur Logne
02.40.05.92.31

Avec le soutien financier de :



Établissement public de coopération
de l'économie, de l'écologie
et de l'aménagement locaux



syndicat
du bassin
versant de



La Planche
Loire Atlantique

Avec la participation de :



syndicat
du bassin
versant de



SCEA
des Sables

GAEC
Les
ruisseaux



03

Etape 3 : du Bignon à Pont-Saint-Martin



Départ

Le Bignon
La Baudouinière



2h

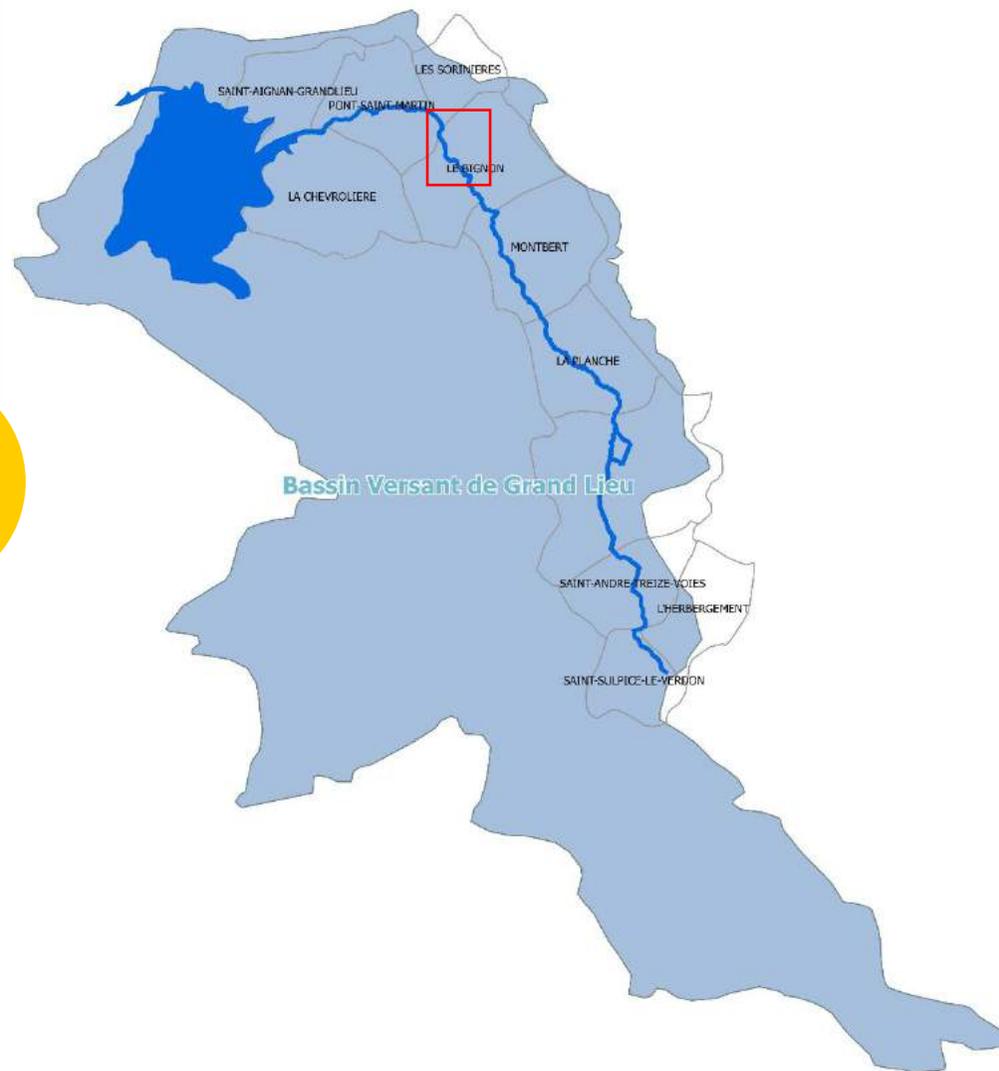


Arrivée

Pont-Saint-Martin
Parc de la Filée



8,5 kms



La thématique du jour



CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES DES COURS D'EAU

La **continuité écologique des cours d'eau** comprend la **libre circulation** des êtres vivants aquatiques pour vivre, s'alimenter et se reproduire et le bon déroulement du **transport sédimentaire**. Cette circulation est souvent entravée par des **ouvrages hydrauliques** (seuils,...).

Depuis 2000, la Directive Européenne Cadre sur l'eau (DCE) fixe des objectifs d'atteinte du **bon état des eaux** pour les pays membres. L'amélioration des **conditions hydromorphologiques** (débit, profondeur, largeur, substrat du lit, état des berges) et de la **continuité écologique** contribuent à l'atteinte du bon état et au maintien de la biodiversité. Les seuils et barrages des anciens moulins aujourd'hui abandonnés ou transformés en habitation et pouvant constituer des **obstacles** sur cours d'eau peuvent faire l'objet d'aménagements.

Les **usages liés à l'ouvrage et l'intérêt patrimonial du site** sont alors pris en compte.



Zoom sur...

Les poissons de l'Ognon

Les poissons sont d'excellents indicateurs de la qualité de l'eau. Une des méthodes utilisées pour évaluer les populations piscicoles dans un cours d'eau est la "pêche électrique". Son principe consiste à créer un champ électrique dans l'eau entre deux électrodes qui va agir sur les poissons. Ainsi, le poisson subit une nage forcée en direction d'une électrode où un opérateur à l'aide d'une épuisette le récupère. Les espèces capturées sont identifiées, mesurées et pesées puis relâchées. Cette technique a été utilisée sur l'Ognon au Bignon.

L'Ognon est une rivière de deuxième catégorie. Le peuplement piscicole attendu est en majorité constitué d'espèces d'eaux vives (loche franche, chevaine, vairon, vandoise, goujon et chabot). L'anguille, le gardon et le brochet sont également attendus sur ce type de cours d'eau. Les pêches réalisées montrent une diversité piscicole faible, la présence d'espèces exotiques invasives et une sous représentation du brochet et de l'anguille. Ces constats valident la nécessité d'intervenir pour améliorer le milieu.

Arrivée

Parc de la Filée

Arasement de seuil

Morphologie du cours d'eau

Château de l'Épinay
et pêche électrique

Exploitation agricole

Station d'épuration

Station de
relevage

Départ

Passage
à gué

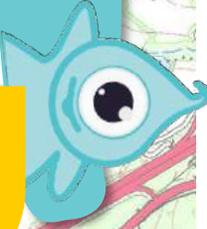
Légende

parcours (portions publiques)

parcours (portions privées)

0 500 1 000 m

03



Zoom sur...

Continuité écologique de l'Ognon

Le Syndicat du Bassin Versant de Grand-Lieu mène des actions pour améliorer la continuité écologique des cours d'eau. Sur l'Ognon, différentes actions de renaturation du cours d'eau ont été mises en œuvre :

- Le retrait ou l'ouverture d'ouvrages en place (seuils maçonnés ou en enrochement),
- L'aménagement de passages à gué existants afin de les rendre franchissables pour la faune piscicole,
- L'aménagement du lit du cours d'eau en aval de l'ouvrage (radier de pont,..) pour remonter la lame d'eau et supprimer l'effet « marche » ,

Pour chaque projet les éléments de contexte sont pris en compte (usages, patrimoine), et en concertation avec les riverains et usagers.

Ces travaux sont accompagnés d'actions sur le lit du cours d'eau dans la zone d'influence de l'ouvrage (diversification d'habitats, réduction du lit, recharges).



Les moulins sur l'Ognon

Une quarantaine **d'ouvrages** sont disséminés tout au long de l'Ognon. La plupart sont des **seuils artificiels en enrochement** disposés lors des travaux hydrauliques sur le cours d'eau faits dans le passé.

Ceux-ci avaient pour objet de garder des « zones en eau » pour l'abreuvement, la pêche ou l'agrément. Les autres ouvrages correspondent à des passages routiers, des gués ou des digues de plans d'eau.

Sur la commune du Bignon, les **7 ouvrages** impactant ont été aménagés.



LOGNE ET GRAND-LIEU

CPIE Logne et Grand Lieu
8, rue Sainte Radegonde
44650 Corcoué sur Logne
02.40.05.92.31

Avec le soutien financier de :



Avec l'intervention de :



la Marche pour l'eau



CPIE LOGNE ET GRAND-LIEU



Parcours de randonnée

Parcours de randonnée :

De Pont-Saint-Martin (44)

à Saint-Aignan de Grand Lieu (44)



Départ

Pont-Saint-Martin
Bourg (parking du stade)



Environ 2h à
pied



Arrivée

Saint-Aignan de Grand Lieu
Bourg (parking de l'église)



Environ 8 km



Circuit ne faisant pas de boucle. Pour éviter un aller-retour, prévoir 2 moyens de transport afin de laisser un véhicule au point d'arrêt et un autre au point de départ.



Contexte de la randonnée



POUR QUI, POURQUOI ?



La Marche pour l'Eau a été initiée en 2016 par le CPIE (Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement) Mayenne Bas Maine et déployée par le CPIE Logne et Grand-Lieu sur son territoire depuis 2019.

Le CPIE Logne et Grand-Lieu vous propose de (re)découvrir l'Ognon à travers son action « la **Marche pour l'eau** ». Ce projet est soutenu financièrement par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et le Syndicat du Bassin Versant de Grand-Lieu.

Il s'agit d'une action de **randonnées et de sensibilisation** qui permet d'appréhender les **grands enjeux de l'eau**. Ainsi, les marcheurs (habitants, randonneurs,...) sont invités à découvrir des sentiers autour de l'Ognon à travers différents regards : la biodiversité, l'eau, le paysage, le patrimoine, les activités humaines,...

Le projet se décline en **4 étapes**, définies en grande partie en partenariat avec les acteurs locaux (élus, randonneurs, associations, Syndicat du Bassin Versant...).

En 2022, ces 4 étapes seront animées sur plusieurs semaines, à raison d'une randonnée hebdomadaire, entre mai et juin. Chaque étape sera l'occasion d'aborder une **thématique** différente en lien avec l'eau grâce à la participation de plusieurs **intervenants**. Nous vous proposons, dès cette année, de découvrir l'un des 4 parcours grâce à ce topoguide.

Tout au long de votre ballade, ce guide vous accompagne pour vous décrire les différentes richesses du cours d'eau (histoire, biodiversité,...) :

8 km environ

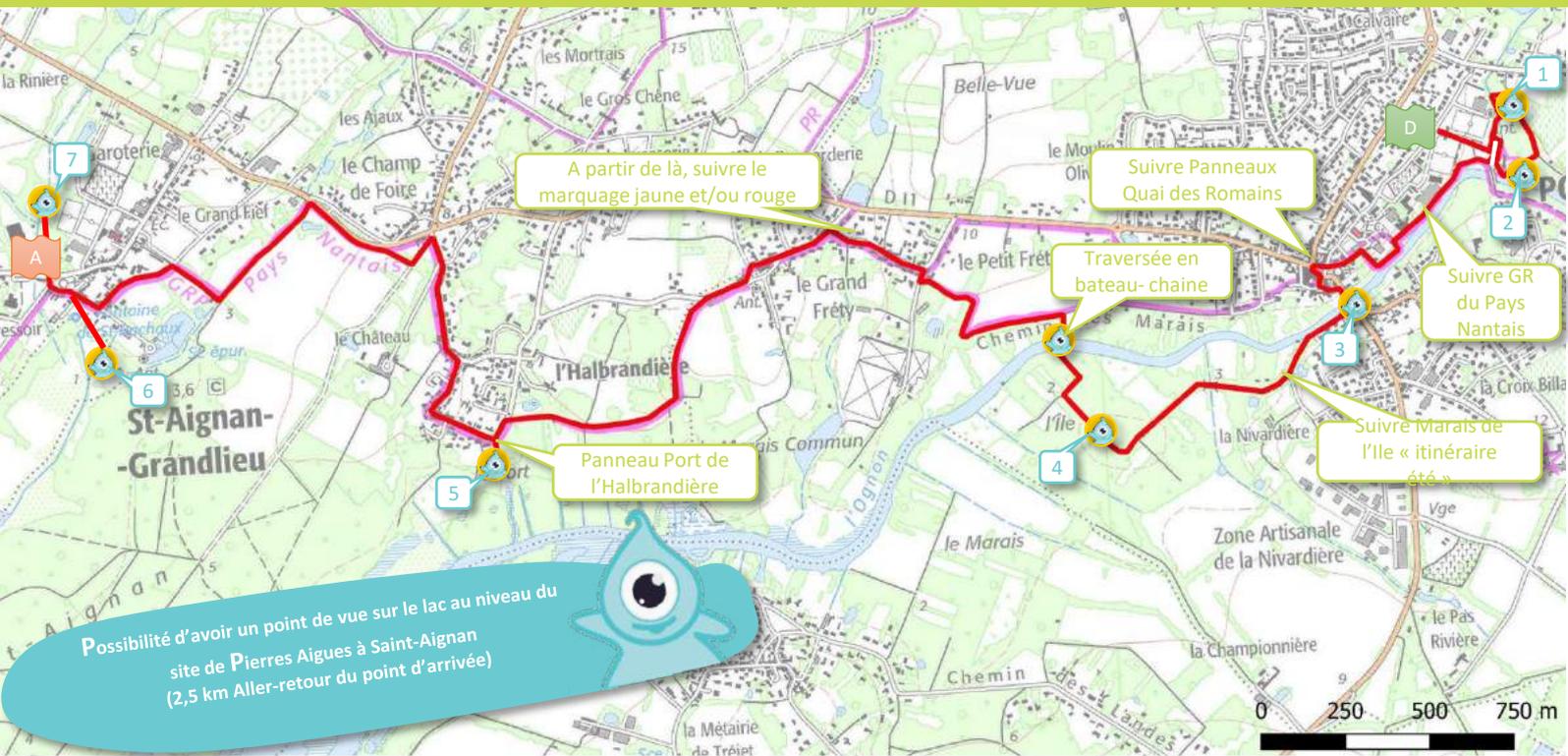
Parcours en autonomie

- 1 Les Prés Moreau
- 2 La légende des « Dames de Pierre »
- 3 Le Pont Utrillo et le quai des romains (histoire)
- 4 Marais de l'île
- 5 Gestion du marais de l'Halbrandière (histoire)
- 6 La Boire de Malet
- 7 Prairie humide aux orchidées (à côté du terrain de foot)



Départ : Rue du stade (Pont-Saint-Martin)

Arrivée : Eglise de Saint-Aignan (penser à laisser un véhicule de transport pour éviter un aller-retour)



Possibilité d'avoir un point de vue sur le lac au niveau du site de Pierres Aigues à Saint-Aignan (2,5 km Aller-retour du point d'arrivée)



Thématique de la randonnée

L'OGNON, AU CŒUR D'UN PATRIMOINE NATUREL ET HISTORIQUE

Sur les communes de Pont-Saint-Martin et de Saint-Aignan de Grand Lieu, la rivière de l'Ognon constitue un patrimoine naturel et historique remarquable.

L'Ognon fut pendant des siècles, au cœur de la **vie quotidienne** des habitants de Saint-Aignan et de Pont-Saint-Martin pour le transport des hommes et des marchandises, le lavage du linge, la pêche, la chasse et encore bien d'autres activités,... Les **marais** bordant la rivière avaient quant à eux un usage principalement agricole.

Au fil de la rivière, on découvre un **paysage préservé** et tout un patrimoine témoignant de cette histoire récente ou très ancienne (les mégalithes des Dames de Pierre, le pont Utrillo, le quai des Romains, le port de l'Halbrandière, la fontaine de Saint-Rachoux,...).

La rivière et ses marais forment aujourd'hui une vaste **coulée verte** qui accueillent une biodiversité souvent **remarquable** en raison de la proximité du lac de Grand-Lieu reconnu au niveau mondiale pour sa biodiversité exceptionnelle.

Ce parcours vous propose de découvrir cette **richesse écologique et historique** *via* les sentiers de randonnée et différents sites naturels ouverts au public (Prés moreau, Marais de l'île, Boire de Malet).



Les Prés Moreau

La commune de Pont-Saint-Martin a exprimé depuis plusieurs années sa volonté de préserver et valoriser son patrimoine naturel. Dans cette perspective, une attention s'est portée dès 2007 sur le site des Prés Moreau.

Ce site de 5 ha est un espace naturel préservé, situé à l'est du bourg entre la rivière de l'Ognon et son affluent le ruisseau de la Patouillère.

Abandonné par l'homme depuis 50 ans, cet espace agricole s'est transformé en un boisement humide composé principalement de Chênes pédonculé et de Frênes. La mise en place d'un plan de gestion a débouché sur des opérations de restauration des milieux avec notamment la réouverture de 2 prairies et la création d'une frayère à brochets en bordure de l'Ognon. Par ailleurs, le site dispose aujourd'hui d'un sentier d'interprétation (panneaux) et d'un rucher pédagogique entourées d'un enclos pour observer les abeilles en toute sécurité.



Zoom sur...

La biodiversité des Prés Moreau

Depuis la mise en place des **travaux de restauration** par la commune, la diversité floristique et faunistique est en augmentation sur le site des Prés Moreau. La prairie la plus au Nord est la plus **riche en espèces**.

185 espèces floristiques sont présentes sur le site, dont la **Fritillaire pintade** (*Fritillaria meleagris*), considérée comme rare dans tout le Massif Armoricain.

78 espèces faunistiques sont également connues aux Prés Moreau. Parmi elles, notons la présence du **Conocéphale gracieux** (*Ruspolia nitidula*), qui est une sauterelle inscrite comme **espèce menacée** sur la Liste Rouge Européenne de 2017. Une espèce d'oiseau présente également un statut à haute valeur patrimoniale : **le Bihoreau Gris**. L'Aigrette garzette, la Bergeronnette des ruisseaux, le Grand Cormoran et le Verdier d'Europe sont également des espèces d'oiseaux intéressantes qui fréquentent le site.



Fritillaire pintade (*Fritillaria meleagris*) - Photo sur site : CPIE Logne et Grand-Lieu



Fritillaire pintade (*Fritillaria meleagris*) - Photo : Elisabeth Cabon



Conocéphale gracieux (*Ruspolia nitidula*)
Photo sur site : CPIE Logne et Grand-Lieu



Aigrette garzette - Photo : Aurélien Audevart



Héron bihoreau, Bihoreau gris - Photo : O. Roquinarc'h



Bergeronnette des ruisseaux - Photo : René Dumoulin



Verdier d'Europe - Photo : F. Jiquet



La légende des Dames de Pierre

Ce site, vieux de plusieurs millions d'années, est l'objet d'une **légende** tenace.

Une **riche cité gauloise** appelée Herbauges aurait existé à l'emplacement de l'actuel lac de Grand-Lieu. La légende raconte que **Saint Martin de Vertou** entreprit de l'évangéliser.

Mais ses habitants se montrant réfractaires, Dieu, à la demande du religieux passablement irrité, fit disparaître la cité et ses habitants dans une faille recouverte d'eau. Seul un couple, qui avait bien accueilli le Saint, fut averti par Dieu de l'imminence de la catastrophe.

Tandis qu'il s'enfuyait avec Martin, le couple reçut l'ordre de ne point se retourner. Au petit matin, on retrouva dans le marais deux **roches de forme humaine**.

La femme, trop curieuse, n'ayant pu résister à la tentation de regarder, le couple avait été changé en **statues de pierre**.

Telle est l'origine du nom des menhirs de Pont Saint Martin, appelés Dames de Pierre.

3

Le pont Utrillo et le quai des romains

Après avoir parcouru 48 km et traversé Pont-Saint-Martin, l'Ognon débouche au nord-est du lac de Grand-Lieu. Ce dernier et son réseau hydrographique (Boulogne, Ognon, Tenu et Acheneau connectés à la Loire) formaient une voie d'eau intérieure permettant un transport relativement efficace des hommes et des marchandises, reliant le Pays de Retz à la ville de Nantes et au bas Poitou. Le port de la commune se situait au pied du pont où accostaient toues, chalands et gabarres chargés de marchandises (vin, foin, bois, fumier, engrais,...). Le quai des Romains fut aménagé en 1868 pour faciliter l'accostage des bateaux.

L'été, l'Ognon est une rivière paisible mais durant l'hiver et le printemps, il connaît des crues, parfois exceptionnelles qui inondent tous les marais environnants.

De nos jours le Syndicat d'Aménagement Hydraulique du Sud Loire (SAH) a en charge l'entretien et l'exploitation des ouvrages collectifs qui régule les niveaux d'eau. Le Syndicat du Bassin Versant de Grand-Lieu a quant à lui, entre autre, compétence pour l'amélioration de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques de l'Ognon, de la

Marais de l'île

Le Marais de l'île vit au rythme des niveaux d'eau du lac de Grand-Lieu et fait partie de ses périmètres de protection (Natura 2000, site classé,...). Le site est remarquable par sa topographie et son réseau hydraulique. En effet, le centre du marais a la particularité d'être plus haut et se transforme ainsi en une île lors de la montée des eaux en hiver. Le marais inondable est également quadrillé par un important réseau de douves (fossés). Plusieurs espèces protégées sont connues sur le site : Héron pourpré, Rosalie des alpes, Grand Capricorne, Loutre d'Europe, Cardamine à petites fleurs,...

Ce site naturel et agricole est en cours de boisement sur sa partie haute. Pour la partie inondable, la municipalité a pour objectif de préserver les prairies humides en raison de leur richesse floristique et faunistique reconnue. C'est pourquoi elle s'emploie à redynamiser l'élevage sur le site. La commune a ainsi racheté de nombreuses parcelles qu'elle restaure et met à la disposition des éleveurs via un système de « commun ».



L'histoire du marais

Le Marais de l'île a probablement connu une **occupation humaine** très ancienne comme le laisse penser la toponymie du site (le camp romain, le camp ruiné, le camp de César) et des observations archéologiques (fossé circulaire).

Dans tous les cas, du Moyen-Âge jusqu'au milieu du 19^{ème} siècle, ce marais avait un **usage agricole communautaire** via 2 « commons » : le Marais d'Herbonne en rive gauche (22 ha) et de la Sensive en rive droite (11 ha). Ces 2 commons appartenaient à **122 propriétaires** de maisons du bourg pour y faire pâturer du bétail. Après une gestion collective parfois conflictuelle, les 2 commons furent **divisés** en 107 lots entre les différents propriétaires en 1849.

Jusqu'aux années 1970, la quasi-totalité du marais a continué d'être exploitée par l'agriculture. Les zones inondables étaient **fauchées** et parfois **pâturées**. La partie haute était quant à elle **cultivée** avec des céréales puis principalement avec de la vigne à l'après-guerre.



6

La Boire de Malet

5

Gestion du marais de l'Halbrandiere

Les abords et l'embouchure du lac de Grand-Lieu avaient autrefois un autre aspect : sur les hauteurs se trouvaient les vignes et en contrebas le **marais**. L'entretien du marais était alors nécessaire pour éviter son **envasement**. Ainsi, après l'hiver, les habitants récupéraient ce que l'on appelait «**la bourre de maye**», constituée de joncs morts, de feuilles, de brindilles que l'eau avait laissé et qui était utilisée comme fumier. Des travaux de **débroussaillage** étaient également réalisés sur le marais afin d'extraire le foin :

- Le **fauchage** : Autrefois manuel, le fauchage se faisait à l'aide d'une faux qui a ensuite été remplacée entre les deux guerres par la faucheuse mécanique tirée par un cheval ou des bœufs puis par le tracteur après la seconde guerre mondiale.
- Le **fanage** : Cette technique consiste à brasser l'herbe pour la faire sécher. Elle était autrefois réalisée à la fourche à 3 doigts. La fourche a été délaissée au cours du temps au profit de la faneuse mécanique hippomobile puis par la faneuse tractée.
- L'**andainage** : Cette pratique consiste à rassembler le foin

En 2014, le chantier de curage de la boire de Malet a nécessité le désencombrement végétal (coupe du bois) sur 6 mètres de large en bordure de la boire. Ce bois qui appartenait à la mairie de Saint Aignan de Grand-Lieu, a été valorisé par la société bois énergie de Loire Atlantique : 50 tonnes de plaquettes ont ainsi été fournies aux chaudières collectives du Pays de Retz.

Tous les ans, le Syndicat du Bassin Versant de Grand Lieu intervient également directement sur la Boire de Malet pour arracher la Jussie et limiter ainsi son comblement.

En 2019, d'autres travaux ont été réalisés dans une prairie en rive droite de la Boire. Ces travaux ont eu pour objectifs de couper les saules qui se développaient de façon trop importante au sein de la prairie et qui entraînaient donc une fermeture du milieu. La coupe a été réalisée par les agents du Syndicat du Bassin Versant de Grand-Lieu. Par la suite, une entreprise est intervenue pour rogner les souches restantes afin d'éviter une reprise trop rapide et pour broyer le bois coupé. Celui-ci a en partie été récupéré par la commune pour être utilisé en paillage sur les espaces communaux.

La prairie aux orchidées

La zone humide de la Prairie aux orchidées sur la commune de Saint Aignan de Grand-Lieu est remarquable en raison de la cohabitation de la Fritillaire pintade et de plusieurs belles espèces d'orchidées : Orchis à fleurs lâches (*Anacamptis laxiflora*), Orchis mâle (*Orchis mascula*), Orchis tachetée (*Dactylorhiza maculata*) et Orchis bouffon (*Anacamptis morio*). Or, le recalibrage du ruisseau menaçait la pérennité de la zone humide et de ses espèces. Ainsi, en 2016, le Syndicat du Bassin Versant de Grand-Lieu a entrepris de restaurer les fonctionnalités de cette zone humide par la renaturation du ruisseau afin d'augmenter le caractère humide de la prairie favorable au développement de la flore patrimoniale. Une buse a ainsi été remplacée par un passage à gué afin de rouvrir le ruisseau. Des matériaux (pierres, blocs, déflecteur en bois) ont été déversés dans le ruisseau afin de rehausser le lit mineur et retrouver une morphologie plus naturelle. Le passage à gué créé par retalutage des berges permet également de favoriser le débordement du ruisseau en période de crues.

Zoom sur...

Les zones humides

Les zones humides peuvent être de nature très diversifiées : mares, prairies humides, tourbières, marais,... Cette diversité de milieux est propice au développement d'une **biodiversité d'exception**. De plus, elles rendent **de nombreux services** à l'Homme : épuration des eaux, régulation des niveaux d'eau, lieux de loisirs et d'activités économiques,... Pourtant, ces espaces ont vu la **moitié de leur surface dégradée** au cours du siècle précédent et sont encore sous la menace de certaines pratiques (drainage, remblais, pollutions diffuses,...).

Topoguide réalisé par :



CPIE LOGNE ET GRAND-LIEU

Avec la participation de :



Sur les chemins d'Herbonne (Association)

Groupe Nature de Saint-Aignan (Association)

Sur les Pas d'Amani (Association)

Avec le soutien financier de :



Les autres parcours de randonnées sur la commune de Pont-Saint-Martin

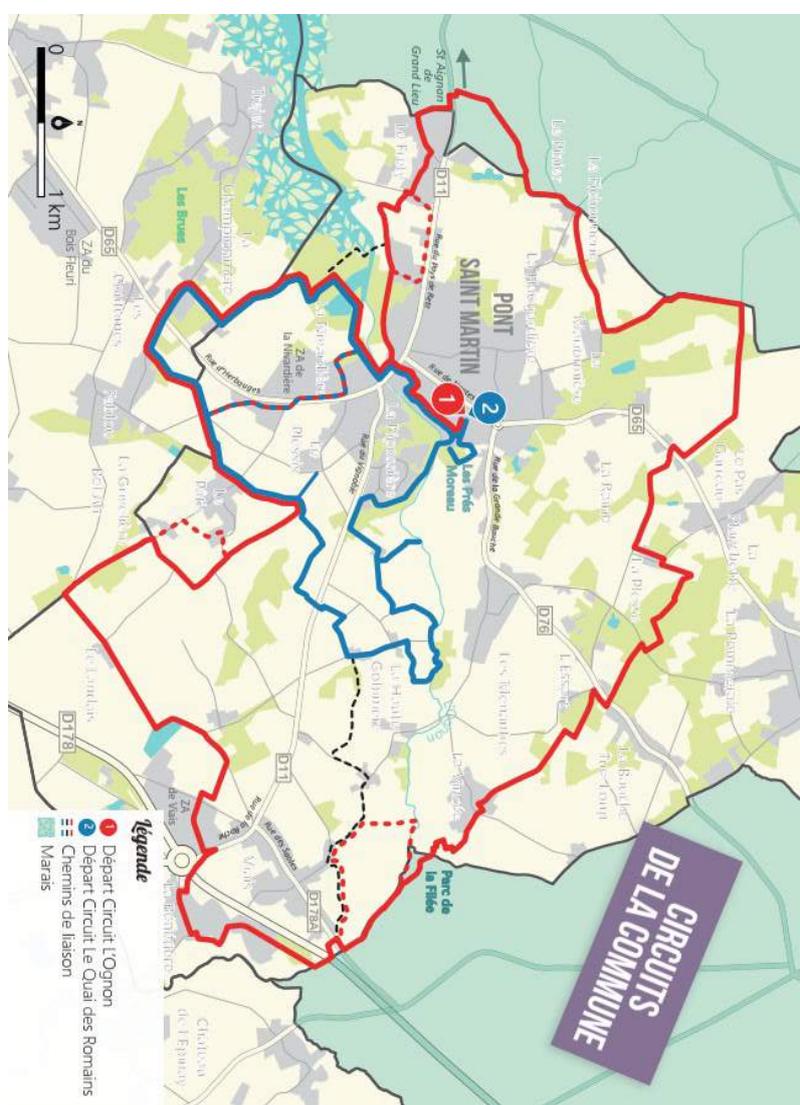
Plusieurs parcours de randonnées sont proposés sur la commune de Pont-Saint-Martin.

Circuit 1 : Circuit de l'Ognon, 25 km. 6h15 à pied. Du parc de la Filée au marais de l'île, ce circuit sillonne la campagne et les principaux villages de la commune façonnée par la rivière l'Ognon.

Circuit 2 : Le Quai des Romains 10 km. 2h30 à pied. Ce circuit vous invite à découvrir le patrimoine et l'histoire de la commune en suivant la rivière l'Ognon.

Toutes les informations sont disponibles sur le site internet de la commune :

<https://www.mairie-pontsaintmartin.fr/circuits-de-randonnees/>



Les autres parcours de randonnées sur la commune de Saint-Aignan de Grand Lieu

Saint-Aignan de Grand Lieu a redessiné ses chemins de randonnée et déterminé un nouveau balisage (jaune) en collaboration avec Nantes Métropole.

Elle propose trois circuits, dits chemins nature. Le point de départ des trois circuits est la fontaine Saint-Rachoux.

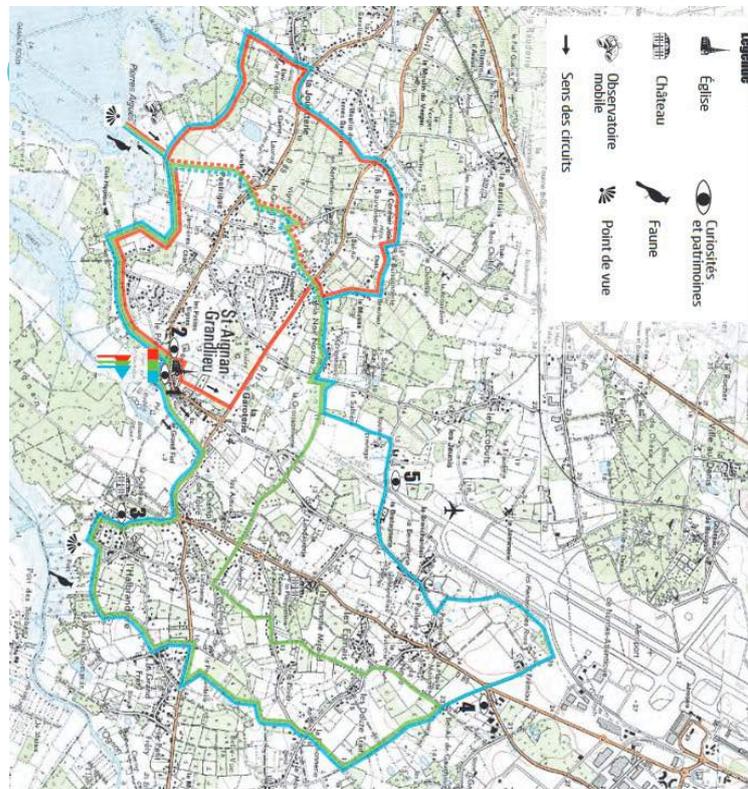
Circuit 1 : L'Hermitage, 18 km. 5h à pied, 2h à vélo.

Circuit 2 : Les Halbrans, 16 km. 4h à pied, 1h30 à vélo.

Circuit 3 : Pierre Aigüe, 8 km. 2h à pied, 1h à vélo.

Toutes les informations sont disponibles sur le site internet de la commune :

<http://www.saint-aignan-grandlieu.fr/mairie/commune/decouvrir-saint-aignan/sentiers-de-randonnee-572.html>



Conseils & Recommandations

- Il est recommandé de se renseigner sur la météo avant de partir, être équipé d'un sac à dos, de chaussures de marche, d'un vêtement de pluie, d'un chapeau et d'un litre d'eau par personne.
- Soyez vigilants le long des cours d'eau.
- Respectez la nature en randonnée : ne marchez pas sur les herbes sèches, ne cueillez rien.
- Les chiens sont autorisés à pied à vélo.
- Attention aux véhicules motorisés.
- Ne vous écartez pas de la route.
- Respectez la tranquillité des riverains, des propriétés privées.
- Recherchiez les usages de la nature.

- 1 - L'Hermitage, 18 km (5 h à pied, 2 h à vélo)
- 2 - Les Halbrans, 16 km (4 h à pied, 1 h 30 à vélo)
- 3 - Pierre Aigüe, 8 km (2 h à pied, 1 h à vélo)

Les trois circuits :

Leur de départ et de destination, l'un de la fontaine Saint-Rachoux, l'autre de la fontaine de la Chapelle, l'autre de la fontaine de la Chapelle. Les randonneurs, au 2000, ont été les premiers à venir par ce chemin et à partir de la fontaine de la Chapelle.



Départ : Fontaine Saint-Rachoux

